

Reignac, le 20 mars 2014.

Région Aquitaine.

Voici l'œuvre des « démocrates » locaux, dont l'un avait annoncé « ce coup de vent ».

- Atteinte à notre droit d'expression,
- Violation de propriétés privées,
- Saccage de nos biens associatifs (5ème récidive : 3 plaintes contre X classées sans suite).



Doit-on en conclure que ces méfaits ne sont pas répréhensibles dans la Haute Gironde ?



*Le Bureau de Vigi-Eole*